
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de la convention Ardèche nature (CAN) de l'ENS des Hautes Vallées de la Cance et de l'Ay :
Une valorisation du site pour les 3 ans à venir.

5 juin 2018

UNE CONVENTION ARDECHE NATURE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une convention Ardèche nature (CAN) est signée entre le Département et une structure animatrice. Elle définit un programme d'action sur trois ans en faveur de la préservation et de la sensibilisation du public autour de la biodiversité du domaine naturel concerné.

Les objectifs affichés de la convention Ardèche nature sont :

- La préservation des espèces et milieux remarquables
- La sensibilisation de la richesse du patrimoine pour une meilleure appropriation locale
- La création d'un dynamique autour des associations et des acteurs locaux.

La convention autour du site ENS des Hautes Vallées de la Cance et de l'Ay est en projet depuis 2014. Cette signature est donc l'aboutissement de quatre ans de travail entre les agents du Département, d'Annonay Rhône Agglo, de la structure du Val d'Ay et du syndicat mixte Ay Ozon, parties prenantes de cette CAN. Cette organisation quadripartite est d'ailleurs une singularité qui dénote l'intérêt des services publics autour de cette convention.

UNE CONVENTION, TROIS ANS, TROIS GRANDS SITES PHARES

Cette nouvelle convention va permettre aux agents des quatre parties de mettre en place un dispositif de gestion écologique et de valorisation pédagogique des lieux. Trois grands sites phares ont d'ores et déjà été identifiés :

- la forêt de Roiffieux,
- la haute vallée de la Cance autour de la grande traversée VTT
- le site de Saint-Symphorien-de-Mahun, autour du Chirat blanc et Veyrine.

Ce programme préfigure le plan d'interprétation qui permettra de valoriser les points singuliers de ce site, afin qu'ils soient le sujet d'une appropriation locale par le biais d'animations, notamment scolaires.

Une vingtaine d'actions de gestion, de valorisation et d'animations sont prévues sur les trois ans de durée de la convention, pour un budget total de 251 750 € et une participation du Département à hauteur de 120 000 €.

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr

